

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Formation « Opérateur »

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation de 6 heures + 1 heure d'examen sur tablette pour un groupe de 10 personnes maximum par session d'examen. Le lieu de l'examen doit disposer d'un accès internet pour connecter les tablettes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Elle vise à rendre le participant capable de prendre les mesures de précaution nécessaires en l'absence de marquage des réseaux, d'appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants, de rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles, d'arrêter les travaux si la position du branchement/réseau n'est pas comme attendu et de connaître la règle des 4A.

CONTENU DE LA FORMATION

Programme de la formation - Connaissances théoriques

- La réglementation DT-DICT : La réforme réglementaire, le régime général, la DT - DICT conjointe et les travaux urgents
- L'exécution des travaux : Les points de vigilance, le guide technique (prescriptions, généralités sur les différents réseaux, etc... et les procédures d'arrêt de travaux

Déroulement de l'examen - QCM AIPR OPÉRATEURS

- Vérification des justificatifs d'identité et attribution des N° de tickets (*valable une seule et unique fois, pour un seul candidat*)
- Rappel des règles encadrant l'examen et de ses conditions de réalisation
- Examen par QCM via la plateforme en ligne LimeSurvey

PUBLIC CONCERNÉ ⁽¹⁾

Exécutant chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et de DICT, et/ou de conduire des engins de chantier ou servant au levage à proximité de réseaux.

Pré-requis

Se présenter avec d'une pièce d'identité en cours de validité.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur un apport de connaissances théoriques, en face à face pédagogique, agrémentés de questions issues du QCM de l'examen officiel en vue de préparer les candidats à l'examen final.

Évaluation et validation

À l'issue de l'examen, une attestation de réussite ou d'échec sera remise à chaque candidat concerné et un duplicata envoyé à son employeur.

Durée de validité

5 ans à compter de la date de réussite de l'examen, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de l'examen est antérieure au 01/01/2017.

(1) Exécutant chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et de DICT, et/ou de conduire des engins de chantier (R372m), des engins servant au levage (R377m-R383m-R390-R389-R386) à proximité de réseaux souterrains, aériens de transport ou de distribution.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXAMENS¹ PAR QCM DT-DICT :

- Les questionnaires de la **catégorie « Opérateurs » comprennent 30 questions.**
- **Les questionnaires de la catégories « Opérateurs » ont une spécificité particulière, ils possèdent un tronc commun de 10 questions.** Seules les 20 questions restantes peuvent donc différer selon le questionnaire proposé.
- Pour chaque question, 4 réponses sont présentées dont :
 - ▶ une seule correcte
 - ▶ 2 erronées
 - ▶ une proposition systématique « Je ne sais pas »
- **Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.**
- Par défaut, la proposition « Je ne sais pas » est déjà cochée.
- Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.
- Pour les questionnaires de la catégorie « Opérateurs » **3 questions parmi les 10 du tronc commun sont dites « prioritaires »**, avec un barème spécifique, mais ces questions ne font pas l'objet d'un marquage particulier lors de l'examen.
- Le barème des points est le suivant :
 - ▶ Réponse bonne : +2
 - ▶ « Je ne sais pas » : 0
 - ▶ Réponse mauvaise : -1 et -5 pour les questions dites « prioritaires »
- **Score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 48/80 pour la catégorie « Opérateurs ».**
- Une seule question est proposée par écran.
- Une fois la réponse cochée pour la question en cours, il faut cliquer sur le bouton « Suivant » (en bas de l'écran) pour passer à la question suivante.
- **Il n'est pas possible de revenir en arrière au cours de l'examen (ne jamais utiliser la flèche de retour arrière).**
- Le temps imparti est fixé à 1 heure pour toutes les catégories de personnels concernées.

A l'issue de ce temps, les candidats devront quitter leur poste et le laisser en l'état, que le questionnaire soit terminé ou non. Pour ceux qui n'auraient pas répondu à toutes les questions, le surveillant validera chaque question restante en cliquant systématiquement sur le bouton « Suivant » pour terminer le questionnaire (la proposition « Je ne sais pas » étant automatiquement cochée par défaut).

- **Les deux premières questions sont « blanches », c'est à dire qu'elles ne comptent pas pour l'examen.** Elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main l'application.
- **Aucun document, ni téléphone, ni ordinateur, ni tablette ou tout autre support d'information ne peut être utilisé par les candidats au cours de l'examen.**
- A l'issue de l'examen, le candidat peut quitter son poste.
- Son résultat (examen réussi ou non) lui sera ensuite communiqué par le centre d'examen.

¹ sous réserve que la salle d'examen permettant d'accueillir les participants respecte les conditions définies par le **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.**